

COMPTE RENDU



ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/08/2020 – DELIB 2020/09/01

2°) Finances- DELIB 2020/08/03

- Demande de subvention de fonctionnement pour la société protectrice des animaux – DELIB 2020/09/02
- Demande de subvention des Jeunes Sauveteurs Pompiers – DELIB 2020/09/03

3°) Administration Générale

- Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - DELIB 2020/09/04
- Avenant au contrat de Madame Priscilla BONVOISIN précisant les modalités de liquidation et en particulier le taux d'indemnisation des heures complémentaires-
- Délibération approuvant l'avenant au contrat de travail – DELIB 2020/09/05
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement-DELIB 2020/09/06
- Délibération portant modification du tableau des effectifs – DELIB 2020/09/07
- Avis demande d'autorisation environnementale projet Eoliennes du Mont d'Hiette - DELIB 2020/09/08
- Convention avec le collège Bernard Chochoy.- DELIB 2020/09/09
- Motion de soutien aux salariés de Bridgestone- Avis du conseil – DELIB 2020/09/10

4°) Questions diverses

Sont présents : Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Brigitte DUHAMEL, Jean-Pierre VERHANNEMAN, Maryline DISSAUX, Marjorie AMBLOT, Michel BOCQUILLON, Maryse BOUTON, Yannick DUCROCQ, Sonia DERISBOURQUE, Fanny COUVREUR,

Excusé : Benoit BARBIER

Les pouvoirs : Christophe LEROY, donne pouvoir à Jean-Maurice LOUCHART, Christophe THESSE donne procuration à Maryse BOUTON et Maryline LAIGLE donne procuration à Fanny COUVREUR ;

Maryse BOUTON est désignée secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/08/2020 - DELIB 2020/08/01

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu de la réunion.

2 - FINANCES :

A. Demande de subvention de fonctionnement pour la société protectrice des animaux - DELIB 2020/09/02

Par courrier en date du 04 septembre 2020, la société protectrice des animaux sollicite la commune pour une subvention.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que la commune bénéficie des services du refuge communautaire pour venir en aide aux animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour contre 6, accorde une subvention d'un montant de 50€ à la SPA.

B. Demande de subvention des Jeunes Sauveteurs Pompiers - DELIB 2020/09/03

Par courrier en date du 26 septembre 2020, l'association des jeunes sapeurs-pompiers du Lillerois sollicite la commune pour une subvention.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil qu'en 2018 la commune avait octroyé une subvention d'un montant de 50€ pour l'achat de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention d'un montant de 80€ à l'association des jeunes sapeurs-pompiers du lillerois.

3- Administration Générale :

C. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - DELIB 2020/09/04

Monsieur le Maire rappelle à son conseil, que suite à la fin du parcours PEC de Monsieur Thierry BLONDEL, il a prolongé de trois mois l'embauche de cette personne par un contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

La trésorerie de Lillers nous demande de mettre à jour cette embauche.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération annuelle pour recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre cette délibération de recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

**D. Avenant au contrat de Madame Priscilla BONVOISIN précisant les modalités de liquidation et en particulier le taux d'indemnisation des heures complémentaires-
Délibération approuvant l'avenant au contrat de travail - DELIB 2020/09/05**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'un avenant au contrat PEC de Madame Priscilla BONVOISIN a été pris pour préciser l'indemnisation des heures complémentaires.

La trésorerie de Lillers souhaite que la situation de cette personne soit régularisée et demande une délibération approuvant cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'avenant au contrat de Mme Priscilla BONVOISIN. Celui précise que les heures complémentaires seraient rémunérées sur la base du SMIC jusqu'à hauteur d'un temps complet.

E. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement-DELIB 2020/09/06

Monsieur le Maire informe son conseil que pour palier au remplacement d'agent en arrêt maladie il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

F. Délibération portant modification du tableau des effectifs - DELIB 2020/09/07

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1 - La création d'1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 novembre 2020.

Et, par conséquent, de modifier ainsi le tableau des emplois au 01 novembre 2020 comme suit :

Grades	Temps de travail	Catégories	Postes Créés	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial	35H	A	1	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35h	B	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	19H	C	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35H	C	2	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	35H	C	2	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	35H	C	1	1
	30H	C	1	0
	22H	C	1	1
	17H30	C	1	0
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	35H	C	1	1
Agent de maîtrise	35H	C	1	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35H	C	3	0
	25H	C	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35H	C	5	1
	20 H	C	2	1
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	35H	C	1	1

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

G. Avis demande d'autorisation environnementale projet Eoliennes du Mont d'Hiette - DELIB 2020/08/08

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que le projet d'éolienne du Mont d'Hiette remonte au printemps 2015.

Le projet consiste à l'implantation de trois éolienne sur la commune de NORRENT-FONTES et une sur la commune de RELY.

Aujourd'hui le projet est dans la phase d'enquête publique jusqu'au 9 octobre 2020 et qu'il appartient au conseil de donner son avis tout comme les autres communes avoisinantes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au projet d'éoliennes du mont d'Hiette

H. Convention avec le collège Bernard Chochoy.- DELIB 2020/09/09

Monsieur le Maire rappelle que les élèves de l'école Michel de Montaigne, par le biais du prestataire « Les P'tites Pousses », sont accueillis pour la demi-pension à la cantine du Collège Bernard CHOCHOY.

Cet accueil ne peut être possible qu'après signature, annuelle, d'une convention avec le Département du Pas-de-Calais, propriétaire et gérant du Collège.

Cette convention fixe également la participation de la commune en moyen humain (un agent à raison de 20 heures par semaine).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année civile 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de restauration, au titre de l'année 2021, avec le Conseil Départemental du Pas de Calais.

I. Motion de soutien aux salariés de Bridgestone- Avis du conseil - DELIB 2020/09/10

Monsieur le Maire propose de soutenir par une motion les salariés de Bridgestone.

Il informe son conseil que depuis 1961, l'usine de pneumatique Bridgestone de Béthune est devenue une institution d'importance régionale.

Aujourd'hui, son implantation sur le territoire de l'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane est remise en cause depuis le 16 septembre dernier suite à l'annonce lapidaire du groupe japonais.

Cette usine Béthunoise emploie directement 863 salariés sur site mais sa fermeture entrainerait aussi une catastrophe sociale pour nombre d'intérimaire, sous-traitants et sociétés de services de notre bassin économique.

Au total, si le manufacturier n'infléchissait pas sa position, c'est environ 4500 emplois qui vont être détruits.

Le 21 septembre une réunion réunissant l'Etat, la Région, La Communauté d'Agglomération, la ville de Béthune, les partenaires sociaux et les représentants européens du Groupe Bridgestone s'est tenue au siège de la CABBALR.

Cette réunion a permis de missionner un cabinet spécialisé afin de produire rapidement des contre-propositions permettant de maintenir l'activité sur site. En effet, située sur un axe stratégique au nord de l'Europe, contiguë à un canal, et composée de personnel qualifié et motivé l'usine dispose d'atouts non négligeables.

Cette motion de la commune de Norrent-Fontes vise à affirmer publiquement le soutien et la solidarité aux salariés de l'usine et clairement exprimer sa détermination à accompagner le nouveau projet industriel pour pérenniser Bridgestone à Béthune.

Le conseil municipal approuve cette motion à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Monsieur le Maire remet à chaque membre du conseil municipal le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

**La secrétaire,
Maryse BOUTON**

**Le Maire
Bertrand COCQ**